

# CONSTRUCTION INSTITUTIONNELLE DU CDH et PEUPLES AUTOCHTONES

10 messages

Luis Rodriguez-Pinero <LRodriguez-Pinero@ohchr.org>

11 juin 2007 10:41

Chers amis,

Le Conseil des Droits de l'Homme (CDH) tient sa 5<sup>ème</sup> session à Genève du 11 au 18 juin 2007. A cette occasion, le CDH devrait se prononcer sur le processus de construction institutionnelle, notamment l'examen des mandats (procédures spéciales, organe consultatif d'experts, procédure de recours) ; la Revue Périodique Universelle, le calendrier/ programme annuel de travail, et la méthodologie de travail, règles de procédure. **Ce processus aura des implications directes sur le travail du CDH en ce qui touche à la promotion et la protection des droits des peuples autochtones.**

Les discussions du CDH s'appuieront sur le **texte du président** (ci-joint) présenté par le président du Conseil, l'ambassadeur de Alba. Le texte, disponible en anglais seulement, reflète les conclusions des réunions des divers groupes de travail intergouvernementaux ouverts concernant la construction de l'institution qu'est le CDH ainsi que celles d'autres réunions multilatérales et bilatérales et les consultations informelles avec les membres du Conseil et autres parties. Le texte, en outre, présente la proposition du président lui-même de règlement de certains problèmes en cours.

Le texte du président **ne prétend pas être définitif**. Après d'autres consultations informelles avec des groupes régionaux la semaine dernière, le texte sera la base des discussions du CDH pendant sa 5<sup>ème</sup> session. Le CDH devrait poursuivre ses consultations officieuses pendant sa session et parvenir à une décision consensuelle sur les diverses questions relatives au processus de construction institutionnelle.

## Examen du mandat du rapporteur spécial

Une des propositions capitales comprises dans le texte du président concerne l'examen des mandats de procédures spéciales (p. 4-7). La section concernée vise en particulier la **sélection et la nomination** de mandataires et **l'examen, la rationalisation et l'harmonisation** des mandats. De plus, les deux annexes du texte du président (p. 21 ss.) définissent un ordre du jour pour l'examen de mandats thématiques et les mandats thématiques spécifiques de bénéficiaires. Le président dans son texte propose que le Conseil poursuive l'examen de mandats thématiques en considérant individuellement chaque mandat, par groupes de 8 à 10 mandats, lors de sessions consécutives de septembre 2007 à mars/avril 2008.

Quant au mandat du **Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones**, le président, dans son texte, propose que l'examen se fasse au cours de la 6<sup>ème</sup> session du CDH (première session du second cycle) en **septembre 2007**. De manière générale, cet examen pourrait déboucher sur le renouvellement du mandat en substance inchangé (Résolution 2001/57 de la Commission des Droits de l'Homme) ou apporter une modification pour rationaliser et/ou harmoniser le mandat, tout en conservant sa portée thématique. Le Rapporteur Spécial devrait alors faire rapport au Conseil lors de la session de septembre.

Le texte du président propose en outre que le mandat du mandataire, M. Rodolfo Stavenhagen, soit prolongé pour éviter une lacune dans la protection, cela jusqu'à la nomination du prochain mandataire lors de la session du Conseil, en **novembre/décembre 2007**.

Il conviendrait de souligner qu'il s'agit là bien d'une proposition préliminaire et que le Conseil doit prendre une décision finale lors de sa session de juin.

### **Organe consultatif d'experts**

Le texte du président comprend encore une section sur la **composition, la structure, les fonctions et les méthodes de travail** (p. 7-8) de l'Organe consultatif d'experts du CDH, le future « think tank » du Conseil. Le nouvel organe remplacera l'ancienne sous-commission pour la promotion et la protection des droits de l'homme, dont le Groupe de travail sur les peuples autochtones (GTPA) était l'organe subsidiaire.

Le nouvel Organe consultatif d'experts, tel que le propose le président, sera intégré par 18 membres experts indépendants. Parmi les changements importants apportés par rapport à l'ancienne Sous-commission, **l'organe consultatif d'experts n'adoptera pas de résolutions ou de décisions ; il ne formera pas de groupes de travail de son propre chef, une prérogative qui revient au Conseil lui-même.**

Quant au GTPA et autres groupes de travail de la sous-commission qui ont encore quelques « travaux ou questions inachevés » ou un certain nombre de tâches pendantes, le texte du président propose que le Conseil se prononce sur leur statuts lors de la **session de septembre**.

### **Calendrier du CDH**

Une troisième question figurant dans le texte du président qui a des incidences directes sur le futur travail du CDH concernant les droits des peuples autochtones est la proposition sur l'ordre du jour du CDH. L'article 3 de l'ordre du jour proposé (p. 13-15), « Promotion et protection des Droits de l'Homme » comprend les sous-articles suivants :

- (a) Droits économiques, sociaux et culturels
- (b) Droits civiques et politiques
- (c) Droits des peuples et de groupes spécifiques et individus**
- (d) Questions croisées de nature thématique sur les droits de l'homme
- (e) Questions relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Comme il a été dit, le CDH devrait prendre une décision finale sur ces questions lors de sa 5<sup>ème</sup> session, ce mois de juin. Toutes les décisions pertinentes seront prochainement inscrites sur le site du CDH : <http://www.ohchr.org/spanish/bodies/hrcouncil/>

Meilleures salutations,

Luis Rodriguez-Pinero Royo  
Human Rights Officer  
Special Procedures Branch  
Office of the High Commissioner for Human Rights  
1211 Geneva 10 Switzerland

